

Réunion téléphonique du 28 Mai 2019

P.V. n° 16

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. DEMARQUE – GIRAUD.

Administratif : M. MOUTHAUD (Service Compétitions LFNA).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

CHAMPIONNATS

FUTSAL REGIONAL 2

Match n° **20500443** – Sp. Chantecler Bordeaux Nord Le Lac / Girondins Futsal (2) du 03/05/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 23/05/2019 qui **donne match perdu par forfait à Girondins Futsal (2)**.

Amende de 28 euros pour forfait à Girondins Futsal (1^{er} forfait).

Match n° **20500450** – A.S.E. Oeyreluy / Sp. Chantecler Bordeaux Nord Le Lac du 13/05/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 23/05/2019 qui **donne match perdu par forfait à Sp. Chantecler Bordeaux Nord Le Lac**.

Amende de 113 euros pour forfait à Sp. Chantecler Bordeaux Nord Le Lac (3^{ème} forfait).

S'agissant du 3^{ème} forfait, le Sp. Chantecler Bordeaux Nord Le Lac est déclaré FORFAIT GENERAL.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

- **FINALE COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL** : coup d'envoi à **15h30** dans la salle du Pinsan à EYSINES (Gironde).

A.S. PESSAC CHATAIGNERAIE (R1 – 33) / A. BALLE AU PIED ST-MEDARD EN JALLES (R1 – 33)

REGLEMENTATION

Le déroulé de la journée sera le suivant :

- **Tournois U11 et U13 Masculins** : de 9h30 à 14h30, avec les clubs suivants :



U13

-  Ginga Académia
-  A.S. Pessac Châtaigneraie
-  C.M.O. Bassens
-  S.A. Mérignacais.



U11

-  Les Coqs Rouges Bordeaux
-  U.S.C. Léognan
-  A. Balle au Pied St-Médard en Jalles
-  Pays Eyraud Le Fleix St-Pierre d'Eyraud.

La Finale se jouera en **deux périodes de 20 minutes (temps effectif avec chronométrage électronique)**, avec une mi-temps de 10 minutes.

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Les fautes subies durant la deuxième période du temps réglementaire restent actives. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2018/2019, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs (dont 1 gardien de but) et de 7 remplaçants. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer (présentation obligatoire des licences – à défaut : pièce d'identité + certificat médical). Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en Seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Licences : Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.

Maillots et chaussures : Chaque club recevra un équipement complet de la LFNA (**qu'il devra porter lors de cette Finale**) et devra être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les **protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires**; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Arbitrage : Les **3 arbitres officiels de cette Finale** seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage. La LFNA prendra en charge les frais d'arbitrage et le repas de midi.

Délégation : Le **délégué officiel de cette Finale** sera désigné par la Commission Régionale des compétitions – section délégués.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes de jeu effectives avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Commission de la Finale : la section Futsal de la LFNA tranchera les litiges éventuels ou non-prévus par ce règlement technique. Elle aura également toute latitude pour modifier en cas de besoin le déroulement des rencontres ou l'organisation générale conformément aux règlements généraux et aux décisions en vigueur. Ses décisions seront exécutoires immédiatement et sans appel.



La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : pmouthaud@lfna.fff.fr par la messagerie Zimbra, seule officielle (*pas de messagerie personnelle*).

Le Président,
Robert CURIDA
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 03/06/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.